I. OBJET

Cette procédure décrit le dispositif d'alerte et définit les moyens organisationnels et matériels en cas d'urgence ou d'accident.

II. MISE A JOUR

Version 1.1 : Création du document.

III. CHAMP D'APPLICATION

Ensemble des salariés CARBOLOIRE.

IV. DEFINITION(S)

Danger : Menace pour la vie ou la santé, c'est-à-dire une situation de fait, en mesure de provoquer un dommage à l'intégrité physique du travailleur.

Danger grave & imminent : Danger susceptible de produire, dans un délai rapproché : un accident mortel ; une maladie mortelle ou encore une incapacité de travail (permanente ou temporaire prolongée).

S.S.T. : Sauveteur Secouriste du Travail

Feu : Résultat visible de la combustion, réaction chimique exothermique entre un comburant et un combustible en présence d'une énergie d'activation. Un feu non maîtrisable est appelé un « incendie ».

V. MOT(S) CLE(S)

Alerte, Urgence, Accident, Incendie, Déversement, SST, SAMU, Pompier, DREAL

VI. REFERENCE(S)

Code du travail & Code de l'Environnement.

VII. DIFFUSION

Ensemble des salariés CARBOLOIRE.
Disponible sur le serveur informatique.

	Date	NOM / Prénom	Visa
Rédaction	12/07/2019	HOCQUET Alison	
Vérification	20.09.2019	DE SOUSA REIS Anthony	
Approbation	23.09.2019	DE SOUSA REIS Manuel	

VIII. DESCRIPTION

a) Généralités

La gestion des secours repose sur 3 principes : **PROTEGER – ALERTER – SECOURIR**

PROTEGER

Avant toute intervention et afin d'éviter tout « suraccident », il faut écarter toute source de danger. Pour cela il convient de se protéger, protéger la victime ainsi que les personnes aux alentours.

Exemple : en cas d'accident de circulation, baliser la zone concernée.

ALERTER

Le message d'alerte doit renseigner sur :

- Le nom & le numéro de téléphone de l'appelant ;
- L'adresse exacte du site : CARBOLOIRE, ZAC Six-Croix II, 44480 DONGES ;
- La nature du problème et les risques éventuels : incendie, déversement, accident de travail, … ;
- Le nombre et l'état des personnes concernées : victimes conscientes, inconscientes, saignement, … ;
- Les premières mesures prises : balisage de la zone, coupure de courant, … ;
- Les gestes effectués par le secouriste présent.

Important : Ne jamais raccrocher en premier & envoyer une personne pour attendre et guider les secours.

Les numéros d'urgence sont détaillés dans les conduites à tenir.

SECOURIR

Les gestes de premiers secours doivent être pratiqués par un secouriste ou guidés par les secours.

Dans tous les cas :

- Ne jamais déplacer la victime, et notamment en cas de traumatisme (coup, chute, faux mouvement) sauf si c'est pour la soustraire à un danger grave et imminent auquel elle ne peut se soustraire elle-même ou si les secours donnent des consignes particulières ;
- Réconforter et couvrir la victime en attendant les secours.

Signaler tout type d'accident afin de renseigner sur d'éventuels risques ou dysfonctionnement devant être traités afin d'éviter qu'un accident plus grave ne se produise.

Tout évènement, mineur ou majeur, doit être consigné dans le registre des incidents / accidents.

b) Conduite à tenir en cas de malaise ou d'accident de travail

Qui ?	Quoi ?	Comment ?
Tout salarié	Constat de malaise ou d'accident ↓ Evaluer la situation et mettre en sécurité la zone ↓ Donner l'alerte en interne	Baliser la zone Neutraliser les énergies Actionner les arrêts d'urgence Appeler un SST Prévenir le Resp. de site
SST	Présence d'un SST OUI → Assister la victime & effectuer les gestes 1ers secours NON →	
Tout salarié ou SST	Appeler le SAMU et suivre les consignes	N° SAMU : 15
Resp. de site	Evacuation médicale OUI → Organiser l'accueil des secours NON →	
Victime(s)	Retourner au poste de travail Retourner au domicile <u>NOTA</u> : Après l'évaluation médicale, les personnes ne nécessitant pas d'évacuation médicale d'urgence mais étant orienté vers leur domicile ou une consultation médicale **NE DOIVENT JAMAIS REPARTIR SEULS.**	Attendre à l'entrée du site & guider les secours

c) Conduite à tenir en cas d'incendie

Qui ?	Quoi ?	Comment ?
Tout salarié	Constat de départ de feu	
	Evaluer la situation et mettre en sécurité la zone	Neutraliser les énergies Actionner les arrêts d'urgence
	Donner l'alerte en interne	Prévenir le Resp. de site
	Feu maîtrisable — OUI / NON	
	Utiliser un extincteur adapté au type de feu	Extincteur à disposition
	Feu éteint — OUI / NON	
Resp. de site	Organiser une ronde de surveillance	Toutes les 2h
Resp. de site	Appeler les pompiers et ordonner l'évacuation du site	N° pompier : 18
Tout salarié	Evacuer le site	Procédure d'évacuation
Resp. de site	Organiser l'accueil des secours	Attendre à l'entrée du site & guider les secours

d) Conduite à ternir en cas de pollution accidentelle

Qui ?	Quoi ?	Comment ?
Tout salarié	Constat d'une pollution Evaluer la situation et mettre en sécurité la zone Stopper le déversement / rejet & utiliser un absorbant adapté Pollution contenue	Baliser la zone Mettre des EPI adaptés Kit absorbant ou bac à sable Arrêt de l'installation
Resp. de site	OUI : Nettoyer la zone Prévenir le Resp. de site Faire évacuer les déchets & regarnir le kit / bac	Regrouper les produits souillés dans des sacs Instruction technique déchet dangereux
	NON : Prévenir le Resp. de site Pollution du milieu naturel	
	OUI : Appeler les pompiers et la mairie de Donges	N° pompiers : 18 N° mairie : 0240457979 N° carene : 0240178300
	NON : Appeler les pompiers et la CARENE Condamnation du réseau	
Resp. de site	Si by-pass de la STEP ou pollution importante, prévenir la police de l'eau et la DREAL	N° Police de l'eau : 0240672626 N° DREAL : 0272747300
	Curer les réseaux – pompage obligatoire	Organisme agréé